

Arrêté fédéral sur l'immobilier du DDPS pour l'année 2014

du 4 décembre 2014

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu l'art. 60, al. 1, de la Constitution¹,

vu le message du Conseil fédéral du 6 juin 2014² (message sur l'immobilier du DDPS 2014),

arrête:

Art. 1 Principe

Les investissements dans des immeubles selon le message sur l'immobilier du DDPS du 6 juin 2014 sont adoptés.

Art. 2 Crédits d'engagement assujettis au frein aux dépenses

¹ Un crédit total de 409,90 millions de francs est accordé pour la réalisation des projets à Payerne et à Bure de même que pour le crédit-cadre selon le ch. 2.3 du message sur l'immobilier du DDPS 2014 énumérés dans l'annexe.

² Un crédit-cadre «locations auprès de tiers, y compris les aménagements» de 30 millions de francs est accordé pour des locations auprès de tiers, y compris les aménagements, dont la planification n'est possible qu'à court terme et qui nécessitent une réalisation rapide, conformément à l'énumération dans l'annexe.

Art. 3 Crédits budgétaires

Le besoin annuel d'investissement et pour le paiement des loyers doit être inscrit au budget.

Art. 4 Transferts dans le cadre du crédit total

¹ Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (armasuisse Immobilier) est habilité à procéder à des transferts:

- a. entre les différents crédits d'engagement selon l'art. 2, al. 1;
- b. entre les différents crédits d'engagement et le crédit-cadre selon l'art. 2, al. 1.

² Les trois crédits d'engagement peuvent être augmentés chacun au maximum de 5 % au total au moyen de transferts de crédits.

¹ RS 101

² FF 2014 4751

Art. 5 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil national, 22 septembre 2014

Le président: Ruedi Lustenberger

Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Conseil des Etats, 4 décembre 2014

Le président: Claude Hêche

La secrétaire: Martina Buol

Crédits d'engagement

	Millions de francs
Crédits d'engagement	
Payenne VD, aérodrome, construction d'un nouveau «complexe des opérations» et d'une centrale de chauffage (projet n° DNA-A/3313) <i>(ch. 2.1 du message)</i>	81,400
Bure JU, place d'armes, assainissement général, 2 ^e étape (projet n° DNA-A/2165) <i>(ch. 2.2 du message)</i>	38,500
Total intermédiaire	119,900
Crédit-cadre <i>(ch. 2.3 du message)</i>	290,000
Total du crédit «immobilier du DDPS»	409,900
Crédit-cadre «location auprès de tiers, y compris les aménagements» <i>(ch. 3 du message)</i>	30,000
Total des crédits d'engagement	439,900

